

*Privilège*

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Le ministre de la Justice n'a pas prouvé à la Chambre, ni aux Canadiens, qu'il était impossible que des individus bénéficient injustement de la révélation prématurée du contenu du budget. Nous avons vérifié et il est fort possible, au contraire, que des gens habitant dans d'autres fuseaux horaires du Canada et du monde aient pu se renseigner sur le budget quand il a été diffusé et qu'ils aient pu effectuer des opérations boursières extrêmement rentables, alors que les Canadiens en général étaient privés de la même opportunité.

Le ministre des Finances ose se présenter ici et tenter hypocritement de se laver les mains de cette affaire.

**Des voix:** C'est honteux!

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Ce n'est pas ainsi qu'il s'acquittera de sa responsabilité de ministre des Finances et de ministre de la Couronne responsable de ceux qui relèvent de lui.

Le dernier point que je tiens à souligner concerne le précédent. Il est curieux d'entendre le ministre de la Justice essayer de retirer ce qu'il a dit à la Chambre en 1983 au sujet du cas Lalonde, un cas très différent. Il ne s'agissait, en effet, que d'un seul petit élément du budget dont personne n'aurait pu retirer un avantage personnel. Pourquoi le ministre de la Justice essaie-t-il de se rétracter? Le ministre des Finances l'a peut-être forcé derrière les rideaux à agir ainsi, mais ses paroles sont consignées dans le hansard. Il appuyait l'actuel ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, le député de Calgary-Centre (M. André). Le député de Calgary-Centre a dit, comme on le voit à la page 24635 du hansard:

Il a été établi très clairement que les médias ont diffusé des renseignements importants influant considérablement sur les marchés financiers publics et provenant d'un document identifié comme le budget par nul autre que le ministre des Finances.

Le député de Calgary-Centre (M. André) a ajouté:

La Chambre a le pouvoir souverain de se fixer des procédures, des règles et des exigences. Un de ses droits souverains, consacré par les siècles, est celui de connaître les intentions budgétaires du gouvernement avant ou en même temps que qui que ce soit d'autre.

Puis:

Rien n'est plus essentiel au respect des privilèges de tous les députés élus par les citoyens canadiens que d'être informés du budget directement de la bouche du ministre des Finances, et non par l'intermédiaire des nouvelles télévisées ou des discours qu'il prononce devant la Chambre de commerce, ou par n'importe quel autre moyen. Rien n'est plus essentiel à nos yeux, madame le Président. Tout ministre des Finances qui se respecte démissionnerait en l'occurrence.

Ce sont là les paroles du député de Calgary-Centre en 1983. J'espère qu'il ne tentera pas de rétracter ce qu'il a déclaré à l'époque, car il a énoncé alors une déclaration de principes tout à fait valable que le gouvernement, le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney) devraient respecter aujourd'hui.

• (1230)

Tout de suite après l'intervention du député de Calgary-Centre, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), qui est maintenant ministre de la Justice, a pris la parole et déclaré ce qui suit, comme en témoigne la page 24 636 du hansard:

Madame le Président, je tiens à formuler quelques observations relativement à cette question de privilège et peut-être résumer la position de notre parti.

Il a ajouté:

... je suis d'accord avec mon collègue de Calgary-Centre (M. André) selon lequel il y a eu atteinte aux privilèges de l'ensemble des députés du fait qu'il nous a été possible de prendre connaissance, par le truchement de la télévision, de questions qui étaient traitées manifestement dans le budget qui sera présenté ce soir.

On a porté atteinte à nos privilèges en divulguant ces documents à la presse avant de les présenter à la Chambre. Nous ne savons pas encore quels en seront les effets sur la Bourse et sur les décisions que vont prendre les particuliers. Et nous ne savons pas encore si le premier ministre maintiendra ou non la tradition.

Le ministre de la Justice a ensuite prétendu que l'un des privilèges des députés résidait dans le droit de connaître des choses confidentielles. Il a ensuite conclu son intervention comme suit:

Que vous teniez compte de l'argument du député de Calgary-Centre ou de mon propre argument, d'une façon ou d'une autre, les privilèges d'un député ou de l'ensemble des députés en ont souffert.

Si j'ai bien compris ce qu'ils ont dit à l'époque, le député de Calgary-Centre et le ministre de la Justice ne parlaient pas seulement du cas de M. Lalonde. Ils énonçaient des principes qu'ils jugeaient d'application générale et permanente. Il est difficile d'admettre que le ministre de la Justice déclare maintenant qu'il se rétracte, que